

La condamnation de Christine Tasin, c'est le dernier clou dans le cercueil de la Démocratie...

écrit par Jean-Marc Perrin | 7 février 2020



Nous publions avec plaisir cet article, très argumenté et plein de bon sens de notre contributeur Jean-Marc Perrin qui l'avait proposé à Boulevard Voltaire qui l'a refusé... Il semble que le site qui se veut le chantre de la liberté d'expression n'ait pas trouvé de place pour cette dénonciation de l'arbitraire, cette lutte du pot de fer contre le pot de "taire"... Cela signifiera-t-il qu'un autre contributeur pourra tout de même porter à la connaissance des lecteurs de Bd Voltaire les derniers coups reçus par des patriotes, même si ces derniers ne sont pas chrétiens, même s'ils sont favorables à l'avortement ?

Christine Tasin

Découvrons les parties en présence :

- D'un côté des associations telles SOS Racisme, le CCIF, (émanation des Frères musulmans) étroitement alliées à l'institution judiciaire et à l'oligarchie médiatique.
- De l'autre côté des citoyens engagés qui n'ont pas peur des mots et dénoncent quotidiennement le péril de l'islam et les dangers d'une immigration incontrôlée.

Depuis quelques mois, les affaires ne cessent de démontrer que c'est la lutte du pot de fer contre le pot de *taire*.

Côté des pots de fer, deux exemples :

SOS Racisme sévit depuis 1984 et son financement est assuré essentiellement par l'Etat français (donc par vous, cher lecteur, ne vous en déplaise). Le dernier chiffre du budget que j'ai pu obtenir remonte à 2009 où il atteignait presque un million d'euros dont 2% de cotisation de membres seulement...

Le CCIF est une association reconnue d'utilité publique (!) qui pratique la Taqîya avec un art consommé. Sous couvert de « *la défense des droits humains* », ces musulmans proches d'une organisation terroriste annonce annoncent dans leur manifeste l'intention de bannir le droit de blasphème « *Parce que l'islamophobie n'est pas une opinion, c'est un délit.* » Rien de moins ! Ils osent tout...

Passons aux pots de *taire* :

Renaud Camus, condamné à deux mois de prison avec sursis et 1000 euros de dommages et intérêts à SOS Racisme, partie civile à la procédure.

La collusion entre cette association et la justice a conduit à la condamnation de cet écrivain dont le seul tort est

d'avoir ouvert les yeux et démontré la réalité du Grand Remplacement que la bien-pensance s'acharne à cacher, ou à tout le moins à nier vigoureusement.

Christine Tasin, figure de la lutte contre l'islamisation de notre beau pays.

Dans l'indifférence générale des médias, un procureur avait requis contre elle six mois de prison dont quatre ferme et 5.000 euros d'amende. Le jugement rendu finalement hier est presque clément : quatre mois avec sursis. Son crime : s'être interrogée sur les raisons qui ont poussé un Anglais à lancer sa voiture sur des musulmans dans son pays meurtri par le terrorisme.

Et bien sûr, Christine Tasin est condamnée pour « apologie du terrorisme ». Ubu pas mort !

Et les pots de taire n'auront effectivement qu'à la fermer s'ils ne veulent pas être ruinés ou/et embastillés.

Je avouer que je suis doublement consterné :

Consterné par cette condamnation indigne d'un Etat de droit. Après la déclaration du Garde des Sceaux : « *l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience* », après l'ouverture d'une enquête par le Parquet de Grenoble contre Mila pour « incitation à la haine raciale », ça fait beaucoup.

Consterné plus encore par le silence pétaradant des grands médias sur cette affaire qui de toute évidence est un drame majeur de notre démocratie.

J'ose espérer que dans les jours à venir il se trouvera un journaliste un peu moins veule, moins lâche ou moins corrompu que les autres pour en faire une affaire d'ampleur nationale.

Interdire le Coran pour incitation à la haine serait quand

même plus simple.